

**AGI-SON** défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.  
 Créée en 2000, l'association est née de la volonté des professionnels d'œuvrer pour une gestion sonore maîtrisée conciliant le maintien des conditions d'exercices et de pratique musicale, le respect de l'environnement et la préservation de la santé publique. Parmi ses principales missions, l'association élabore des actions de prévention et d'éducation au sonore comme la Campagne « Hein? », la plateforme EduKson et le label des spectacles Peace&Lobe®.



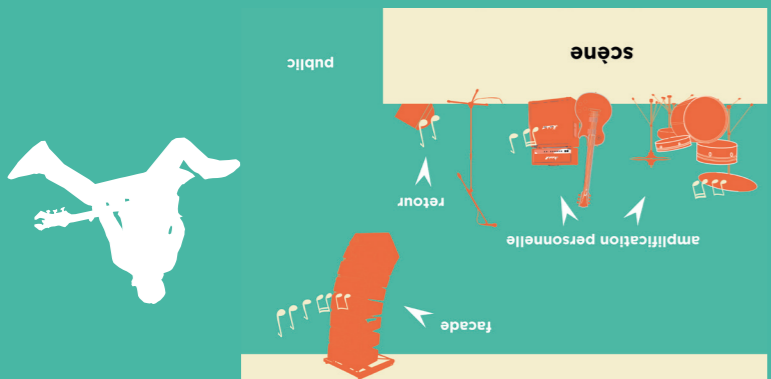
Pour plus d'informations vous pouvez contacter le Pôle Prévention du POLCA (Pôle Musiques Actuelles de Champagne-Ardenne), relai AGI-SON du territoire : Anne-Laure PRUNIER [prevention@polca.fr](mailto:prevention@polca.fr)



GEROME GUIBERT, SOCIOLOGUE DE LA MUSIQUE, MAÎTRE DE CONFÉRENCE

« Musiques (électro) amplifiées » est une expression qui résume une nouvelle manière d'envisager la musique, ni uniquement axée sur la transmission orale (comme les musiques populaires) « traditionnelles » ni dépendantes de l'écriture sur partition (comme les musiques « savantes »). Les musiques se sont développées avec l'électrification et la mise au point de l'enregistrement (fixation du son sur disque), des systèmes d'amplification de la voix (micro) et des instruments (guitare électrique notamment). Par des courants musicaux sans cesse renouvelés, les musiques amplifiées ont accompagné l'émergence des générations successives de la jeunesse et de leurs particularités sociales depuis la fin des années 50. C'est ainsi qu'on trouve des courants musicaux tels que le chanson, le rock, le reggae, le hip-hop, le hard-rock... (cf. schéma au verso).

Dans leur processus de création, elles sont sensibles aux mutations technologiques comme, par exemple, l'usage de la platine disque dans le hip-hop, du sampler dans les musiques électroniques ou encore aujourd'hui, des fichiers MP3 et plus largement des sites participatifs et de streaming sur Internet.



## LES MUSIQUES AMPLIFIÉES

agi son présente :



## LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT du SPECTACLE PEDAGOGIQUE PEACE & LOBE®



### LES PROTECTIONS AUDITIVES

quatre façons :

- La fatigue auditive :** Baisse passagère de l'audition, impression de moins bien entendre, sensation d'oreilles coton-neuses... ces signes constituent des signaux d'alarme !
- Les acouphènes :** Sifflements au bourdonnements dans l'oreille de manière continue. C'est une hallucination auditive qui peut être temporaire ou permanente.
- L'hyperacousie :** Hypersensibilité de l'oreille à certains sons. Elle les perçoit plus fort qu'ils ne le sont vraiment.
- La surdité :** Perte de l'audition. Elle peut être progressive ou traumatique. Provoquée par la destruction de cellules ciliées, elle est irréversible.

### LES LEGISLATIONS

- Pour la diffusion de sons amplifiés : le Décret « Lieux musicaux » du 7 août 2017 vise à préserver l'audition du public de la diffusion de sons amplifiés (discothèques, concerts, festivals...) et limite le niveau sonore à 102 ZdB(A) sur 15 minutes et 118 dB(C) sur 15 minutes.

- Pour les baladeurs, smartphones, etc. : L'Arrêté du 24 juillet 1998 relatif aux baladeurs musicaux fixe la puissance sonore maximale à 100 dB. Les fabricants doivent aussi faire figurer la mention « L'écoute prolongée du baladeur peut endommager l'oreille de l'utilisateur ».

Les **BONS REFLEXES** à adopter pour préserver votre audition, que vous soyez public de concerts, de disco-thèques, utilisateur de baladeur, musicien ou encore si vous travaillez dans un environnement bruyant.

- Contrôlez le volume de votre baladeur** : Utilisez un volume sonore inférieur à 85 dB.
- Faites des pauses** : Prenez des pauses régulières de 5 à 15 minutes.
- Éloignez-vous des enceintes** : Évitez de vous tenir trop près des enceintes.
- Limitez la durée d'écoute** : Ne restez pas trop longtemps à écouter.
- Pensez aux bouchons** : Utilisez des bouchons d'oreilles pour protéger votre audition.
- Attention à l'accumulation** : Évitez d'être exposé à plusieurs sources de bruit simultanément.

## LE SON

**SON** n.m. (du latin sonus) : « Le son est la sensation auditive causée par les perturbations d'un milieu matériel élastique fluide ou solide (spécialement l'air) » Le Petit Robert.

Trois éléments permettent l'existence d'un son :

- une **source** produisant une vibration mécanique
- un **milieu porteur** (ex. : l'air ou l'eau) transmettant cette vibration
- un **recepteur** recevant cette vibration (ex. : l'oreille)

Le **SON** se caractérise par trois paramètres :

- le **VOLUME** (ou l'intensité sonore)
- la **FREQUENCE** (ou la hauteur de son)
- le **TIMBRE** (ou la couleur du son)

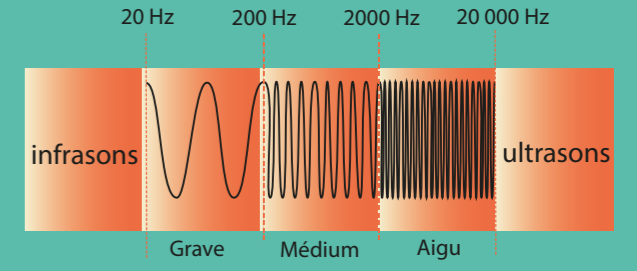
Le **VOLUME** correspond à l'intensité sonore. Il se mesure en **decibels (dB)**. Ils ne s'additionnent pas de façon arithmétique, mais selon une progression logarithmique.

1 source sonore = 80 dB  
 2 sources sonores = 83 dB

Lorsqu'une source sonore est multipliée par deux, le niveau sonore n'augmente que de 3 dB.

dB	Exemple	Dose de son tolérée (par semaine)
180	Fusée Ariane	
120	Marteau-piqueur	
102	Concerts, discothèques niveau max en France	1 heure 30
100	Baladeurs, Smartphones niveau max en Europe	2 heures
85	Seuil de risque	40 heures
70	Imprimante	
60	Conversation	
35	Tic-tac de montre	
15	Bruissement de feuilles	

La **FREQUENCE** correspond au nombre de vibrations par seconde de la source sonore. Plus un son est aigu (ou haut), plus sa fréquence est élevée. On l'a mesure en **Hertz (Hz)**. **L'oreille humaine perçoit des sons dont les fréquences varient entre 20Hz et 20 000Hz.**



L'échelle des **decibels** (ci-contre) donne un éventail des bruits de la vie quotidienne, classés par degré d'intensité. A certains niveaux sont associés la durée d'exposition car le danger dépend du niveau sonore **ET** de la durée d'exposition.

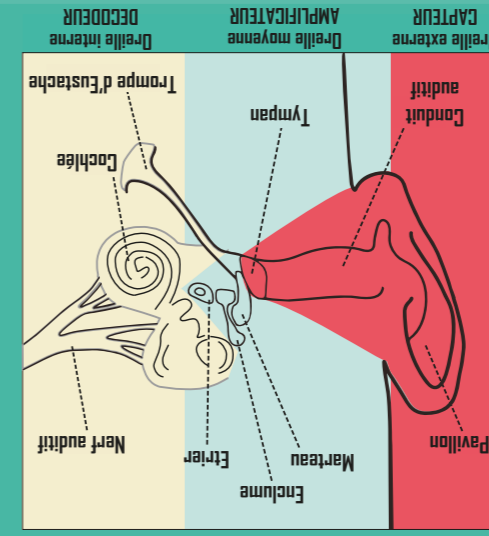
Le **TIMBRE** est la qualité spécifique du son qui permet de distinguer les sons obtenus en jouant la même note sur deux instruments différents (piano et guitare par exemple). C'est une notion essentielle en musique.



### LES TRAUMATISMES AUDITIFS

Le résultat d'une exposition prolongée à de forts niveaux sonores (écoute au casque, milieu professionnel bruyant, concerts, discothèques, etc.) ou d'un choc sonore violent (TSA = Traumatisme Sonore Aigu, ex. : pétard, arme à feu, larsen). Ils se traduisent généralement de quatre façons :

- La fatigue auditive :** Baisse passagère de l'audition, impression de moins bien entendre, sensation d'oreilles coton-neuses... ces signes constituent des signaux d'alarme !
- Les acouphènes :** Sifflements au bourdonnements dans l'oreille de manière continue. C'est une hallucination auditive qui peut être temporaire ou permanente.
- L'hyperacousie :** Hypersensibilité de l'oreille à certains sons. Elle les perçoit plus fort qu'ils ne le sont vraiment.
- La surdité :** Perte de l'audition. Elle peut être progressive ou traumatique. Provoquée par la destruction de cellules ciliées, elle est irréversible.



L'oreille est l'organe de perception des sons & du maintien de l'équilibre. Le **SYSTEME AUDITIF** se compose de 3 parties : l'oreille externe, l'oreille moyenne et l'oreille interne. C'est dans cette dernière que se situe la cochlée, organe de l'ouïe, composée de 15 000 cellules ciliées.

## LA SANTE

INVENTIONS

2000

Dématérialisation des supports (Mp3)

1990

Développement de la M.A.O

CD

Sampleur

Baladeur

Cassette audio

1980

Développement du synthétiseur

1970

Basse électrique

1951

Disque vinyle

1950

1948

Guitare électrique

1940

1937

Guitare à résonateurs

1930

Développement du microphone

1920

Premiers essais d'amplification

1910

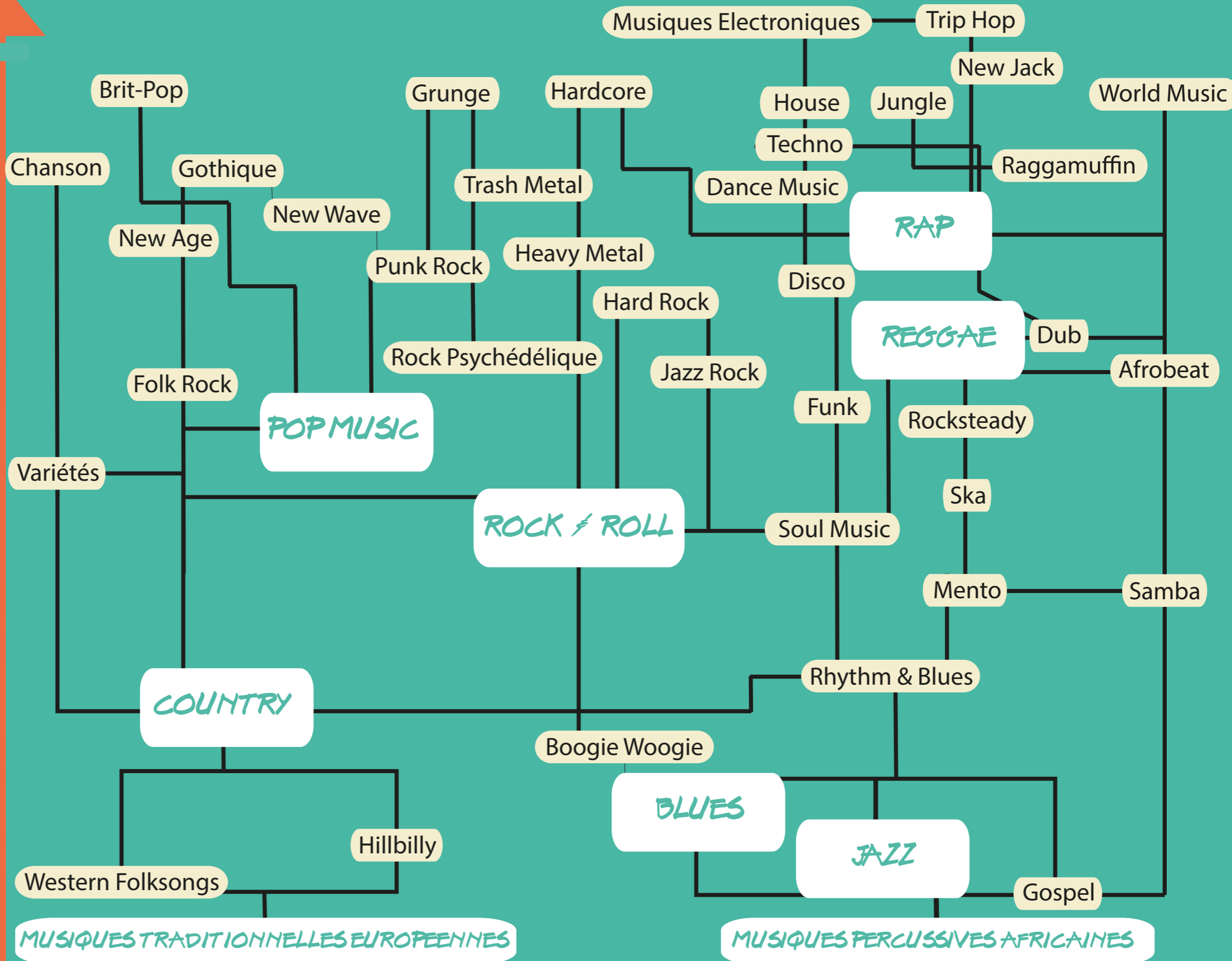
1900

Gramophone

1898

Phonographe

1878



# CHRONOLOGIE DES MUSIQUES & EVOLUTION DES TECHNOLOGIES